



ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-218**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **5 à 7 Petite-Italie** », qui se tiendra dans le parc de la Petite-Italie, le 17 janvier 2013, entre 17 h et 19 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-219**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **Saint-Valentin Petite-Italie** », qui se tiendra dans le parc de la Petite-Italie le 16 février 2013, entre 14 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-220**, permettant l'installation d'une bannière du 21 février au 12 mars 2013 aux fins de l'événement « **Festival international du film pour enfants de Montréal** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-221**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **Marche pour l'autisme** », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 27 avril 2013, entre 13 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-222**, permettant la vente d'articles promotionnels à l'occasion de l'événement « **Marche pour l'autisme** » qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 27 avril 2013, entre 13 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-223**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **Défi du printemps** », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 4 mai 2013, entre 8 h et 12 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-224**, permettant la vente d'articles promotionnels à l'occasion de l'événement « **Défi du printemps** » qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 4 mai 2012, entre 8 h et 12 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-225**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **La Dystro-marche de Montréal** », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 11 mai 2013, entre 9 h et 13 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 18 décembre 2012

M^c Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement